Les tarifs sont établis chaque année par le Conseil d'Administration de l'OGEC Saint Bruno pour la totalité de l'année scolaire.

CONTRIBUTION FAMILIALE OBLIGATOIRE et COTISATION VOLONTAIRE à l'A.P.E.L.

La contribution familiale comprend notamment les dépenses liées au patrimoine immobilier de l'établissement, les cotisations aux structures et services de l'Enseignement Catholique, les frais d'assurance scolaire, les dépenses liées à la spécificité et au caractère propre de l'établissement.

| Tranches des revenus nets avant abattement | | Maternelle et élémentaire Tarif <u>annuel</u> /enfant | Collège Tarif <u>annuel</u> /enfant | Cotisation annuelle à l'A.P.E.L. (une par famille) |
|---|-------------------------|--|--|--|
| Α | Jusqu'à 26 000 € | 588 € | 639 € | 21€ |
| В | 26 001 € à 41 000 € | 706 € | 793 € | |
| C | 41 001 € à 60 250 € | 875 € | 1008 € | |
| D | + 60 251 € | 1085 € | 1208 € | |
| E | Forfait « soutien » | Cat.D + 195 € ⁽¹⁾ | Cat.D + 195 € ⁽¹⁾ | |
| F | Forfait « bienfaiteur » | Cat.D + 345 € ⁽¹⁾ | Cat.D + 330 € ⁽¹⁾ | |

Pour les catégories A, B et C: justificatif obligatoire à fournir (avis d'imposition ou de non-imposition)

Les catégories E « soutien » et F « bienfaiteur » sont des <u>catégories volontaires</u> pour les familles qui souhaitent soutenir davantage financièrement l'établissement dans ses projets futurs.

(1) Un reçu pour <mark>don aux</mark> œuvres à une association habilitée vous sera délivré en fin d'année civile. Avec la réduction d'impôt de 66% votre don vous revient à 65€ en cat. E ou 115€ en cat. F

Réductions sur la contribution :

> 2 enfants inscrits à St Bruno = - 10%

3 enfants inscrits à St Bruno = - 22%

➤ 4 enfants et plus inscrits à St Bruno = - 25%

Pour les enfants inscrits en maternelle et élémentaire :

Adresse du domicile à Evian : -85 €/an/par enfant

RESTAURATION : les tarifs seront réévalués par la société 1001Repas selon l'évolution de l'indice restauration qui sera déterminé début juin 2024.

Le prix du repas inclut le coût des denrées, mais aussi les frais de personnel d'encadrement, les fluides, l'entretien et l'amortissement du matériel et des locaux.

| | Maternelle, élémentaire et collège | |
|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Demi-pension 4 jours | 1078 €/an | |
| Demi-pension 3 jours | 827 €/an | |
| Demi-pension 2 jours | 561 €/an | |
| Demi-pension 1 jour | 293 €/an | |
| Ticket exceptionnel à l'unité | 9,60 € | |
| Carnet de 10 tickets | 91,50 € | |

ÉTUDE ou GARDERIE (de 16h30 à 18h00):

Maternelle / Elémentaire / Secondaire : 483€ à l'année

Possibilité d'acheter des tickets : 6,75€ l'unité soit 67,50€ le carnet de 10

Service gratuit: garderie / surveillance de 7h45 à 8h10.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES FACTURÉS:

- Maternelle: Forfait éveil (goûters, spectacles, sorties pédagogiques...): 60 €/année
- Elémentaire (CP au CM2): Forfait pédagogique (spectacles, interventions, sorties pédagogiques...): 35 €/année
- Collège :
 - 1. Forfait pédagogique (interventions, sorties pédagogiques...): 35 €/année
 - 2. Forfait littérature : 30 €/année
 - 3. Forfait technologie : 12 €/année
- Maternelle, élémentaire et collège :
 - Forfait numérique (acquisition et/ou renouvellement de matériel et ressources pédagogiques numériques):
 Maternelle : 55 €/année;
 Elémentaire : 70 €/année;
 Collège : 85 €/année
 - 2. Cahiers de travaux dirigés : variable

Location facultative d'un casier (pour le collège uniquement) : 20 €/année